

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION DES JOURNALISTES DU PATRIMOINE

Vous êtes conviés à l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des Journalistes du Patrimoine qui se tiendra le **vendredi 3 novembre à 08h30**, dans le cadre du Salon du Patrimoine, au Carrousel du Louvre en salle Delorme.

A l'ordre du jour cette année :

- Rapport moral de la Présidente concernant l'année 2023
- Rapport financier du Trésorier concernant l'exercice comptable 2023
- Révision du montant des cotisations pour l'année 2024
- Questions diverses

Il est important, au vu de cet ordre du jour, que vous assistiez à cette assemblée au cours de laquelle des décisions importantes pourraient être prises. C'est l'occasion de vous exprimer.

Nous vous rappelons que seuls les journalistes ont droit de vote selon nos statuts mais tous les membres associés sont les bienvenus et invités à partager leurs remarques.

En cas d'empêchement, nous vous prions de bien vouloir remplir la procuration ci-dessous et de la remettre :

1. Soit à un membre journaliste de l'AJP qui votera en votre nom ;
2. Soit de l'adresser dès que possible et **avant le 29 octobre** avec un nom ou en blanc, par mail (de préférence) ou courrier postal à l'adresse suivante :

Association des Journalistes du Patrimoine – MVAC 14 – BP96 -76, rue Daguerre 75014 Paris.

Si la procuration est en blanc, elle sera transmise au bureau de l'AJP qui votera en votre nom.

L'AG est la date de départ des cotisations pour 2024. Vous pourrez donc renouveler la vôtre par chèque sur place ou en ligne sur le site www.journalistes-patrimoine.org, onglet « adhérer à l'AJP »

.....
.....

PROCURATION

Je soussigné (e)journaliste et membre de l'AJP, à jour de ma cotisation, donne pouvoir à.....

Aux fins de me représenter à l'assemblée générale extraordinaire du 2 novembre 2023 et l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus à cet ordre du jour.

Fait àle.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »).

A renvoyer en préférence par mail à : ajp@journalistes-patrimoine.org

NOTE : La décision par vote de l'AG concernant les adhésions 2024 n'étant pas prise au début de celle-ci, vous pourrez nous remettre votre chèque à l'issue de l'AG ou à notre stand AJP.